

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
0413312219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD7n - Lambesc - Cession à titre gratuit d'une parcelle départementale à la commune.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Lambesc a aménagé une partie de la RD7n, route de Rognes située dans son agglomération.

Afin de poursuivre cette opération, elle a saisi le Département pour solliciter la cession d'une emprise d'environ 143 m² issue du domaine public routier le long de la RD7n.

Cette emprise nouvellement cadastrée section AH n° 260 est située en zone UBr au PLU de la commune.

Les services de France domaine ont évalué ce terrain à 4 300 € soit un prix au m² de 30,07 €
Considérant l'intérêt général de son projet d'aménagement urbain de cette section de voie, la commune sollicite par délibération n° 2017-118 du 13 décembre 2017 sa cession à titre gratuit.

Cette parcelle étant inutile à la voirie départementale, peut en conséquence être cédée gratuitement à la commune de Lambesc, avec clause de retour à meilleure fortune, si la commune venait à céder à titre onéreux la parcelle à un tiers.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

